

QUÉBEC octroie près de 142 000 \$ à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour l'aménagement de bureaux administratifs

La ministre déléguée au Développement économique régional, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et députée de Côte-du-Sud, Mme Marie-Eve Proulx, au nom de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, est fière d'annoncer qu'une aide financière de 141 960 \$ a été accordée à la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour l'agrandissement et la mise aux normes de ses bureaux administratifs. Les travaux d'agrandissement visent à ajouter 605 pieds carrés au bâtiment actuel qui, ultimement, possédera une superficie de 5139 pieds carrés, répartie sur deux niveaux. Les rénovations comprennent notamment l'ajout de trois bureaux et d'une salle des archives. De surcroît, le projet inclut la réfection de l'escalier menant à la mezzanine, la conversion de deux bureaux en une salle de conférence ainsi que le remplacement et l'ajout de portes et fenêtres.



Édifice municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Citations :

« En investissant dans les infrastructures municipales, notre gouvernement contribue à la relance économique du Québec. Et c'est notamment grâce au travail que nous effectuons avec nos partenaires municipaux que nous poursuivons cet objectif. Je suis fière de ces collaborations que nous entretenons à l'échelle du Québec, et desquelles plusieurs citoyennes et citoyens bénéficient. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Je suis ravie pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les changements qui seront apportés aux bureaux administratifs offriront aux employés de la Municipalité un environnement de travail agréable et sécuritaire. Ce projet contribue à la volonté du gouvernement de développer le Bas-Saint-Laurent en faveur du bien-être de sa population, comme il le fait pour toutes les régions du Québec. »

Marie-Eve Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et députée de Côte-du-Sud

« La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est heureuse d'avoir bénéficié du programme RÉCIM pour l'agrandissement du bureau municipal. Nous croyons que ce projet sera bénéfique pour nos citoyens dans la mesure où nous aurons plus d'espace adéquat pour les accueillir. Nous remercions le gouvernement de se préoccuper des infrastructures municipales, car dans une petite municipalité comme la nôtre, il est difficile de compter uniquement sur la taxe foncière pour améliorer les infrastructures nécessaires à notre bon fonctionnement. »
Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

La réalisation des travaux est prévue au printemps 2021.

Refonte du site internet municipal

La municipalité a effectué la refonte de son site internet auprès d'écommunication. Il sera mis en ligne au cours du mois de mars et pourra s'adapter à toutes les plateformes incluant les tablettes et les cellulaires. Plus de détails vous seront présentés dans le communiqué d'avril 2021. À suivre...

Rappel de la campagne 2021 d'auto-inspection en sécurité incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie

Le Service intermunicipal de sécurité incendie a débuté sa campagne 2021 d'auto-inspection en sécurité incendie auprès des citoyens des rues Saint-Louis, Roy, Lavoie, des Cèdres, de l'Horizon, rang des Sables Est et Ouest, 2^e rang et des routes Jeffrey et Dionne.

À cet effet, les citoyens concernés ont reçu une lettre du service incendie les invitant à remplir un formulaire en ligne qui viendra attester de la conformité de leur résidence en matière de sécurité incendie. Cet exercice devant être complété dans le but de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est important de bien compléter celui-ci. Cette nouvelle façon de procéder permettra au service intermunicipal de réaliser des économies d'argent et elle permettra également de responsabiliser les citoyens de son territoire en matière de sécurité incendie.

Pour valider les informations transmises, des visites aléatoires seront effectuées chaque année dans le but de s'assurer que le règlement de prévention des incendies est respecté. À cet égard, chaque résidence devrait posséder au moins un avertisseur de fumée par étage et un avertisseur de monoxyde de carbone si vous possédez un chauffage à combustible dans la maison ou un garage annexé.

Pour toute information et si vous avez de la difficulté ou êtes dans l'impossibilité de remplir le formulaire, vous pouvez communiquer avec Patrick Lemieux, technicien en prévention des incendies au 418 856-3394 poste 4303 et c'est avec plaisir qu'il vous aidera.

L'éco-bulletin

L'impact environnementale bien réel du virtuel



Aujourd'hui, plus que jamais, nous consommons une grande quantité de ressources virtuelles: (visio-conférence; visionnement et écoute de vidéo ou de musique en ligne, etc.)

Plus de 4 %* des émissions mondiales de GES sont dues au numérique (production et utilisation).



Des solutions simples pour réduire nos GES

- Télécharger les musiques ou les vidéos que nous écoutons souvent
- Diminuer la qualité des vidéos (particulièrement lorsque le contenu visuel est moins important (ex: vlogueur))
- Favoriser les entreprises alimentées par des énergies renouvelables (ex. Itunes utilise 83% d'énergies renouvelables et Netflix seulement 17%)*



*2017, Greenpeace. Clicking.green

Curieux d'en connaître plus sur le sujet : www.co-eco.org/numerique

DES QUESTIONS ?

418 856-2628 poste 0

www.co-eco.org

Les partenaires de **COSMOSS** KAMOURASKA

vous invitent à une conférence dans le cadre de

Moi et mon enfant face à la persévérance scolaire

Mardi 16 mars à 19 h ou Samedi 27 mars à 10 h

CYBERDÉPENDANCE : PRÉVENIR ET AGIR AVANT QUE LES JEUX EN LIGNE ET INTERNET NE DEVIENNENT UN PROBLÈME!



Conférence en ligne de 90 minutes
Interactive (parents et le jeune)

CONFÉRENCIÈRE MARIE-JOSÉE MICHAUD
Le Grand Chemin, Centres spécialisés pour adolescents
Toxicomanie - Jeu excessif - Cyberdépendance

Inscription obligatoire **ICI**

Pour information : Stéphanie Sénéchal | 418 856-7035 (3271) | stephanie@cosmosskamouraska.com



Lien pour l'inscription à la conférence sur la Cyberdépendance par Marie-Josée Michaud, Le Grand Chemin : <https://vu.fr/QGAZ>

Fermeture des bureaux municipaux de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

En raison des directives de la Santé publique, veuillez prendre note que les bureaux municipaux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les employés des services administratifs sont en télétravail et les employés du service de voirie assurent le déneigement et les urgences. Pour rejoindre la municipalité, le numéro de téléphone à composer reste le même, soit le 418 856-3192.

Prochaine séance ordinaire du Conseil municipal

Dans les circonstances, la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le **mardi 6 avril 2021 à 20 h, à huis clos par vidéoconférence**. Les trames sonores des séances sont disponibles sur le site internet municipal sous les onglets Municipalité/ Les services municipaux/ Séances du conseil (version audio).

Rosaire Ouellet, maire

POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS D

Pour ajouter la Municipalité à votre liste de fournisseurs à payer, proposez « **Municipalité Ste-Anne de La Pocatière** ». **Important** : portez une attention particulière à l'orthographe. Inscrivez-le tel que mentionné entre les guillemets.

VOIR VERSO Pour plus de détails concernant les renseignements ci-dessus inscrits et vos droits de recours concernant l'évaluation foncière ou la valeur locative.

COMPTÉ DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016										DUPLICATA		
MUNICIPALITÉ		VILLE		FUSEAU				MATRICULE		DATE D'ENVOI	N° COMPTÉ	
MUN. STE-ANNE-DE-LA-POCATIERE		14090		DIV. 3544	SEC. 75	EMP. 1252	GW.	BAV. 01	LOC. 0001	29-02-2016	[REDACTED]	
DÉBITEUR DE COMPTÉ		ADRESSE ET CADASTRE								N° SIPC	NON RÉG.	IND.
VOIR PROPRIÉTAIRE(S) SUR L'AVIS D'ÉVALUATION CI-HAUT POUR CONNAÎTRE LE(S) DÉBITEUR(S) DU COMPTÉ		[REDACTED]								207	[REDACTED]	[REDACTED]
NUMÉRO ET NOM DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE				NUMÉRO DU PRÊT				PÉRIODE D'IMPOSITION				
								ANNÉE 2016				

Voici, sur un compte de taxes, où se retrouve votre matricule. Vous devez inscrire le code de la municipalité **14090** suivi des 10 chiffres. Pour cet exemple : 140903544751252, soient les quinze chiffres qui constituent un numéro de compte. Si ce numéro est suivi de zéros : 000 000 000 vous ne les inscrivez pas.

Pour quelques cas isolés, il peut y avoir un chiffre après votre numéro, comme 01 ou 02 : vous devez l'inscrire.